



Sainte-Croix, le 31 mai 2024 MUN/mc

Réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux formulés dans le rapport de la Commission de gestion - exercice 2023

en application des art. 96 et 97 du "Règlement du Conseil communal de Sainte-Croix" entré en vigueur le 14 décembre 2016.

RAPPEL

- A) **L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à faire des réserves.**
- B) **Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité d'entreprendre un travail ou une réforme, il n'a pas de caractère impératif.**

A) OBSERVATIONS

- **Une observation avait été faite en 2022 concernant le délai de réponse aux postulats, motions et autres interpellations, qui ne respectait pas l'article 59 p.11 du règlement communal ; dans sa réponse, la Municipalité se disait consciente de cela, et assurait vouloir entreprendre un effort « dans les prochains mois ».**

Force est de constater que ce problème est loin d'être résolu, et nous réitérons donc notre observation afin de garantir le bon fonctionnement des institutions.

Réponse :

La Municipalité tient à rappeler l'importance accordée au suivi du traitement des motions et postulats au sein de son administration. Chaque année, ces propositions font l'objet d'un chapitre dédié dans le rapport de gestion, offrant ainsi l'opportunité aux membres du législatif de prendre connaissance de l'état d'avancement des diverses propositions en cours de traitement. De plus, ce rapport fournit des explications quant aux raisons pour lesquelles certaines réponses n'ont pas encore été soumises au Conseil communal. À ce jour, 10 propositions n'ont pas pu être traitées dans le délai et sont toujours en cours d'étude.

Conformément à l'article 59 du Règlement du Conseil communal, il incombe à la Municipalité de traiter et de répondre à toute proposition dans l'année suivant son dépôt. Ce délai est considéré comme une règle d'ordre, et son non-respect ne donne lieu à aucune sanction juridique. Néanmoins et comme elle a eu l'occasion de le faire lors de son audition par la commission de gestion, la Municipalité tient à réaffirmer son engagement à fournir des réponses dans un

meilleur délai. Cependant, elle tient aussi à rappeler que divers facteurs peuvent influencer ces délais. Parmi ces facteurs figurent notamment la nécessité d'obtenir des informations supplémentaires afin de prendre une décision, ainsi que les ressources humaines disponibles pour mener à bien l'examen et le traitement des propositions.

B) VOEUX

- **Nous sommes conscients des difficultés que peut rencontrer la TSP au vu de la charge de travail, cependant il nous semble risqué de baisser l'aide notamment à la jeunesse en cas d'absences ou surcharge. Nous souhaiterions qu'un rapport soit fait qui permette de quantifier et visualiser ses tâches, et appuyons l'engagement d'une 2^{ème} personne afin d'obtenir un EPT complet**

Réponse :

La Municipalité est consciente que la situation de notre TSP peut être difficile ; son absence a été compensée mais ne permettrait pas une stabilité à moyen et long terme si son inactivité était prolongée. Engagée dans un premier temps pour les personnes « adultes » en difficulté, nous demandons à Mme Soittoux depuis quelques temps de s'orienter également auprès de la Jeunesse.

Une réflexion avec la problématique de notre jeunesse en général et de la gestion des structures d'accueil des enfants doit être menée.

- **Le budget de fonctionnement de la Garderie s'élevant à 1,8 million, nous nous inquiétons que cette structure soit gérée par des bénévoles. Nous souhaiterions une analyse structurelle de la Garderie et l'étude de son adhésion à la CCT ainsi que de son regroupement au sein de la Commune.**

Réponse :

La Municipalité partage votre avis quant à la gestion des structures d'accueil. Le comité de bénévoles fait un très gros travail mais il a ses limites. La réflexion d'une communalisation des structures d'accueil est en cours en gardant une commission consultative. Cette commission pourrait être composée des membres du comité actuel. Ainsi, ces personnes engagées resteraient au sein du pouvoir des structures.

L'adhésion à la Convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance (CCT) serait un frein à ce regroupement. Le personnel communal bénéficie d'un statut qui ne correspond pas en tous points à la CCT. Cela provoquerait des difficultés complémentaires si, au sein de la Commune, il y avait 2 législations pour le personnel.

- **Nous avons en tête la réponse formulée par la Municipalité en juin 2022 qui rappelaient combien l'échange entre l'employé et son supérieur hiérarchique, dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation, étaient utiles sous la forme d'échanges verbaux tant pour évaluer l'année écoulée que pour parler des besoins à venir.**

Notre vœu serait d'envisager de refaire une évaluation anonyme du personnel, par exemple l'année prochaine, et d'en agender plus régulièrement qu'actuellement (la dernière datant de 2017).

Réponse :

L'amélioration du climat social au sein des services de la commune est une priorité. Afin de répondre à la préoccupation relevée par la commission de gestion, la Municipalité souhaite privilégier, dans un premier temps, la mise en place d'une boîte à idées plutôt que la réalisation de sondages anonymes.

- Accessibilité et simplicité : La boîte à idées est accessible à tous les employés, sans distinction de fonction ou de niveau hiérarchique. Son utilisation est simple et intuitive, ce qui encourage la participation active.
- Anonymat : L'anonymat est préservé, permettant aux employés de s'exprimer librement.
- Richesse des contributions : La boîte à idées permet de recueillir des idées et des suggestions variées, allant des améliorations mineures aux propositions de changements structurels.
- Dynamique participative : La boîte à idées encourage un processus participatif. Les employés se sentent impliqués dans l'amélioration de leur environnement de travail, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance et leur motivation.
- Faible coût : La mise en place d'une boîte à idées est peu coûteuse, contrairement aux sondages anonymes qui nécessitent des ressources humaines et financières importantes.

La mise en place d'une boîte à idées semble donc constituer, dans un premier temps, l'option la plus favorable pour sonder le climat social des employés de la commune.

- **Nous demandons à la Municipalité d'envisager que des bornes électriques soient installées dans le parking derrière le bâtiment communal, alimentées par les panneaux qui s'y trouvent. Ceci au bénéfice du personnel dans un 1er temps, puis de celui des véhicules communaux qui auront pu être passé à l'électrique lors de leur renouvellement.**

Réponse :

Nous prenons bonne note de votre demande que nous étudierons tout comme le passage à des véhicules électriques. Toutefois, et à première vue, nous pensons qu'il serait plus opportun d'installer des bornes de recharge dans les dépôts de la voirie communale. En effet, les véhicules seront chargés la nuit afin d'être opérationnels la journée.

Concernant la recharge des véhicules du personnel ainsi que celui de la population, nous vous informons que les discussions avancent bien avec l'installateur Evpass et leur projet d'implanter une station de recharge publique sur la parcelle communale n° 939 (au bord de la centrale CAD).

- **L'urbanisme est au cœur d'une réflexion générale (quartier de la gare, du Tyrol, campus scolaire) qui va prendre du temps. Mais nous aimerions que le projet de Halle polyvalente modulable soit lui plus rapidement étudié : il est nécessaire pour les manifestations, (carnaval, comptoir..) et pourrait l'être sur un usage plus large : pour les sociétés, espaces pour certains sports, voire salles de classes supplémentaires...**

Réponse :

Des réflexions sont actuellement menées au sujet de la halle polyvalente ainsi que sur certains bâtiments communaux. Nous souhaitons avoir une vision plus large qu'uniquement sur la simple halle polyvalente afin de pouvoir mutualiser différentes affectations.

- **L'action qui avait été menée (pompeaux de douche) nous semble porteuse dans le cadre de sensibilisation, et nous souhaiterions que pareilles actions liées à l'économie ou aux énergies renouvelables soient envisagées ponctuellement, par exemple récupérateur de l'eau, ampoules, etc...**

Réponse :

Par l'intermédiaire du règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix, nous disposons d'une somme annuelle de CHF 10'000.00 afin de financer différentes actions. Nous étudierons votre demande en collaboration avec la commission communale d'Energie.

Réponses adoptées en séance de Municipalité du 3 juin 2024.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD